

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° 5537

présenté par
Mme Caroit

à l'amendement n° 1874 de M. Dive

ARTICLE 9

À l'alinéa 6, après le mot :

« celui-ci, »

insérer les mots :

« ainsi qu'à la préservation de la biodiversité, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à inclure les enjeux de biodiversité dans le module du « stress-test climatique ». En effet, comme le rappelle le Ministère de l'environnement, la biodiversité et le climat sont des enjeux intrinsèquement liés.

En effet, la biodiversité rend de nombreux services écosystémiques, parmi lesquels l'atténuation des effets du changement climatique et le renforcement de notre capacité d'adaptation. À titre d'exemple, « la couverture végétale et la richesse des écosystèmes influencent à la fois le climat local (températures, humidité...) et mondial, en modifiant notamment l'absorption et l'émission de gaz à effet de serre ».

Ainsi, préserver la biodiversité est primordial pour atténuer et s'adapter au changement climatique.

C'est pourquoi il est impératif d'inclure dans ce module « stress-test climatique » une évaluation de la prise en compte des enjeux de la préservation de la biodiversité dans un projet d'installation. Cela

permettra notamment d'inclure dans ce module des recommandations de pratiques bénéfiques à la fois pour la biodiversité et le climat pour accompagner, si besoin, les agriculteurs vers un changement de pratiques.

Enfin, l'intégration de ces enjeux liés à la biodiversité permet de donner de la cohérence entre l'article 9 et l'article 1 qui mentionne la Stratégie Nationale pour la Biodiversité mais sans que ce projet de loi ne contienne de volet concret en la matière.